

Projets de règlement

Projet de règlement

Code de procédure civile
(L.R.Q., c. C-25)

Demandes d'obligation alimentaire

— Déclaration des parties
— Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le « Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des parties relative aux demandes d'obligation alimentaire », dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement a pour objet de remplacer la déclaration assermentée en vertu de l'article 827.5 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) que chacune des parties doit remplir, lors d'une demande relative à une obligation alimentaire, afin de faciliter la perception de la pension alimentaire.

Outre les renseignements qu'elle contenait déjà, la nouvelle annexe remplace au point 7 la mention « Adresse au travail » par la mention « Nom et adresse de l'employeur ». De plus, elle prévoit, aux points 15 à 17, des informations additionnelles concernant l'autre partie, si elles sont connues. Il s'agit notamment de l'adresse de sa résidence, son numéro de téléphone à sa résidence et au travail, sa date de naissance et son numéro d'assurance sociale.

À ce jour, l'étude du projet n'indique aucune incidence significative sur les entreprises et les citoyens, si ce n'est qu'en accélérant le processus de la perception des pensions alimentaires, le projet devrait contribuer à mieux protéger les intérêts des créanciers alimentaires.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à M^e Pierre Tanguay, 1200, route de l'Église, 5^e étage, Sainte-Foy (Québec), G1V 4M1, au numéro de téléphone: (418) 644-7706, numéro de télécopieur: (418) 644-9968.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir, par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre de la

Justice, 1200, route de l'Église, 9^e étage, Sainte-Foy (Québec), G1V 4M1.

Le ministre de la Justice,
PAUL BÉGIN

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des parties relative aux demandes d'obligation alimentaire

Code de procédure civile
(L.R.Q., c. C-25, a. 827.5; 1995, c. 18, a. 89)

1. Le Règlement sur la déclaration des parties relative aux demandes d'obligation alimentaire édicté par le décret 1524-95 du 22 novembre 1995 est modifié par le remplacement de l'annexe I par celle jointe au présent règlement.

2. Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE 1

(a. 1)

CANADA
Province de Québec
District de

DÉCLARATION ASSERMENTÉE EN VERTU DEL'ARTICLE 827.5 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

N^o du dossier:

(*Veillez remplir en caractères d'imprimerie*)

IDENTITÉ:

Partie demanderesse () Partie défenderesse ()

1. Nom(s):

Prénom(s):

2. Nom de famille à la naissance:

3. Sexe: M () F ()

4. Langue: Français () Anglais ()

5. Adresse de résidence:

Code postal: Province: Pays:

Téléphone à () Au travail: ()
la résidence:

Adresse postale (si différente):

Code postal: Province: Pays:

6. Date de naissance (AAAA/MM/JJ):

N^o d'assurance sociale:

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS

7. Travailleur salarié () Travailleur autonome ()

Nom et adresse de l'employeur:

Code postal: Province: Pays:

Rémunération:

Langue de communication: Français () Anglais ()

8. La partie déclarante est sans emploi: ()

9. La partie déclarante reçoit des prestations de sécurité
du revenu () N^o du dossier (CP 12):

10. Autres revenus:
(Indiquer la source et le montant de chacun)

AUTRES INFORMATIONS

11. Le nom, à sa naissance, de la mère de la partie
déclarante:

12. Autre(s) nom(s) utilisé(s) par la partie déclarante:

13. Indiquer la nature et la date de la demande à la-
quelle cette déclaration est jointe:

14. Si cette déclaration accompagne une demande en
révision de l'obligation alimentaire, indiquer la date du
jugement qui accorde cette pension (AAAA/MM/JJ)
et le N^o du dossier,
si différent:

INFORMATIONS CONCERNANT L'AUTRE PARTIE

(si elles sont connues)

15. Adresse de résidence:

16. Téléphone à la résidence: Au travail:

17. Date de naissance: N^o d'assurance sociale:

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je déclare que les renseignements donnés sont exacts et
complets, et je signe:

à: le ième jour de

Partie déclarante

Déclaration faite sous serment devant moi
à le ième jour de

Personne habilitée à recevoir le serment

SJ-766 (06-96)

26426

Projet de règlement

Loi sur les coopératives
(L.R.Q., c. C-67.2)

Règlement — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux
articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q.,
c. R-18.1), que le Règlement modifiant le Règlement
d'application de la Loi sur les coopératives, dont le texte
apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouverne-
ment à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de
la présente publication.

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement
d'application de la Loi sur les coopératives afin d'har-
moniser ses dispositions avec celles de la Loi sur les
coopératives telle que modifiée par le chapitre 67 des
lois de 1995 et à donner effet aux recommandations du
comité sur les coopératives de l'Ordre des comptables
agréés du Québec.